



Communiqué de presse

Pour diffusion le 28 mars 2019

EcoLogicAction 71 s'érige contre la destruction d'un parc public au cœur de Paray-le-Monial.

En réaction à la décision du Conseil municipal de la Ville de Paray-le-Monial de céder un parc public du centre-ville aux lames des bulldozers dans le but d'y construire un commerce avec parking, EcoLogicAction 71 appelle à un **rassemblement le samedi 30 mars à 10h00 aux Jardins de la Poste**, suivi d'une marche jusqu'à la Mairie, conjointement avec d'autres organisations, pour demander l'arrêt immédiat de ce projet scandaleux.

Les Jardins de la Poste sont l'un des fiertés de la Ville, à en croire son site internet et celui de l'Office de tourisme. Rien ne peut donc justifier la destruction de ce parc arboré : situé au cœur de la ville, il forme, avec la Bourbince qui le longe et la Basilique en arrière-plan, un paysage remarquable. L'un des rares parcs de la Ville, c'est un havre de paix et de senteurs, un refuge à l'ombre des tilleuls les jours d'été, un espace public convivial qui participe de la qualité de vie des parodiens.

La destruction des Jardins de la Poste, l'abattage de dizaines d'arbres et le bétonnage d'une berge de la Bourbince serait un non-sens à l'heure du réchauffement climatique et des canicules de plus en plus fréquentes, particulièrement en ville, et un autre coup porté à la biodiversité. Ce serait aussi la disparition d'un paysage urbain unique, un écrin de verdure sur les rives de la Bourbince, un lieu de promenade prisé des riverains et apprécié des touristes, un lieu de convivialité et de rencontre. Enfin, détruire ce parc reviendrait à effacer une page de l'histoire de la ville, une partie de son identité, de sa culture, de son patrimoine, laissant en mémoire l'image d'une ville ayant la sinistre réputation d'avoir bradé l'un de ses plus beaux parcs à des intérêts privés, pour un projet commercial hideux.

Juridiquement, ce projet défie les lois les plus élémentaires des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Réglementairement, il va à l'encontre des objectifs et recommandations du Plan local d'urbanisme (PLU) et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Charolais-Brionnais. Enfin il déshonore le label *Station de tourisme* de cette ville historique et entache la candidature du Pays Charolais-Brionnais au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

EcoLogicAction 71 en appelle aux citoyens et citoyennes concernées de participer à l'enquête publique pour dire NON à ce projet aberrant et aux conseillers municipaux de voter contre l'aliénation de ce ravissant jardin public.